

Vice-rectorat de la Polynésie française
Département des Examens, des cert. pro.
et des concours (DEC)

VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L325-17 à L325-20 ;

VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret en date du 30 janvier 2026 portant nomination du vice-recteur de la Polynésie française M. André CANVEL ;

VU l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

VU l'avis de recrutement sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation au titre de l'année 2026 daté du 7 avril 2026 ;

Le vice-recteur de la Polynésie française

ARRETE

Article 1 : La commission de sélection du recrutement sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation de l'emploi-type opérateur logistique est constituée comme suit pour la session 2026:

Président

M. ADIL ABOUNAIANE
Ingénieur de recherche hors classe du ministère chargé de l'enseignement supérieur
et de la recherche

VICE RECTORAT DE POLYNESIE FRANCAISE
PAPEETE SANS SPECIALITE

Vice-présidente

Mme ELODIE HOPP
Attaché d'administration

ECOLE HOTELIERE DE TAHITI TE PAREPARE
PUNAAUIA
FONCTION ADMINISTRATIVE

MEMBRE DU JURY

Mme SABRINA BONNO
Technicien de recherche et de formation de classe supérieure du ministère chargé
de l'enseignement supérieur

ECOLE HOTELIERE DE TAHITI TE PAREPARE
PUNAAUIA
MAINTENANCE ET ENTRETIEN

M. SONNY MIHIMANA
Technicien de recherche et de formation de classe normale du ministère chargé de
l'enseignement supérieur

LYCEE PROFESSIONNEL DE FAAA FAAA
MAINTENANCE ET ENTRETIEN

M. MOANA TEREMATE
Technicien de recherche et de formation de classe supérieure du ministère chargé
de l'enseignement supérieur

Lycée du Diadème - Te tara o mai'ao PIRAE
MAINTENANCE ET ENTRETIEN

Article 2 : Le secrétaire général du vice-rectorat de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Papeete, le 24 avril 2026

Pour le vice-recteur et par délégation,
le secrétaire général adjoint,
directeur des ressources humaines



Pascal BENOIT

